Grand Montauban Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 mars 2022

N° 77/03/2022 : EXERCICE 2022 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 mars 2022.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Nadine BON à Annie GUILLOT, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND à Christian MOULIS, Khalid LAABID à Jean-François GARRIGUES, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Rodolphe PORTOLES à Sandrine LAGARDE, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absent Excusé : 1

Monsieur Arnaud HILION.

Monsieur Jean-Pierre FOISSAC donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 44 du Conseil Communautaire en date du 17 Février 2022, relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 ;

Après avoir rappelé au Conseil Communautaire le rapport présenté sur les orientations budgétaires et le débat qui s'est tenu en séance du 17 Février dernier ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce rapport, le projet de Budget Annexe Assainissement collectif 2022 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération présente les masses suivantes :

Section d'Exploitation
Dépenses et Recettes équilibrées à : 3 153 843 €
Section d'Investissement
Dépenses et Recettes équilibrées à : 3 264 120 €
Soit un budget total équilibré à : 6 417 963 €

EN SECTION D'EXPLOITATION :

En dépenses :

Les principaux mouvements concernent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 456 K€.
  L'essentiel (70 %) de ce montant est affecté au traitement des boues des eaux usées qui est en forte augmentation du fait des normes de traitement plus élevées en raison de la COVID 19.
- Les frais de personnel (chapitre 012) représentent un montant de 165 K€. Cette dépense est en baisse de 20% par rapport au Budget Primitif 2021. Cette baisse est due principalement au fait que le GMCA ayant délégué la gestion et l'exploitation du service assainissement à compter du 1er avril 2021 pour l'ensemble des communes qui étaient gérées en régie, les charges de personnel afférentes sont désormais comprises dans le contrat de concession.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 6 K€.
- Le poste des charges financières (chapitre 66) s'établit à 101 K€.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 13 K€.
- Les dépenses imprévues (chapitre 022) s'établissent à 18 K€.

Il est à noter ainsi une inscription budgétaire d'ordre relative à la dotation aux amortissements pour un montant de 2 115 K€ et le virement à la section d'investissement pour un montant de 276 K€.

En recettes :

Il s'agit principalement des recettes suivantes :
- sur le chapitre 70, est inscrit le produit de la taxe de branchement à l'égout à hauteur de 98 K€.
- sur le chapitre 75, est inscrit la redevance des fermiers pour un montant estimé de 2 773 K€.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses :

La dépense principale concerne les gros équipements qui restent sous la maîtrise d'ouvrage communautaire. Ainsi une prévision budgétaire de l'ordre de 2 157 K€ est inscrite sur le chapitre comptable 23. Les opérations prévisionnelles notables concernent principalement : à Montauban : Travaux divers sur le réseau de la Mandoune 142 500 €, Travaux avenue de Toulouse - giratoire / route de Montech 50 000 €, rue Notre Dame, Cathédrale, porte du Moustier 162 000 €, réhabilitation chemin de Preyssac 170 000 €, route de la Vitarelle 40 000 €, Quai Poult 200 000 €, Mise en place d'un traitement H2S en amont du réseau Quai Poult 50 000 €, Mise en place d'un traitement H2S PR de la Vitarelle 60 000 €, Extension du réseau - vallon de la Mandoune - rue Léon de Maleville 100 000 €, à Lacourt Saint Pierre Travaux de réhabilitation des réseaux 50 000 €, à Montbeton chemin de montagne 50 000 €, à Saint Nauphary et Lamothe Capdeville et Montauban Travaux de

chemisage 150 000 €, à Villemade extension chemin de Lestang 145 000 €, à Reynies travaux pour raccordement de lotissements 280 000 €, à Bressols Extension chemin de Trixe 140 000 €.

Sur le chapitre lié aux frais d'études (chapitre 20) pour un montant de 304 K€, on retrouve principalement celle concernant le Schéma directeur Assainissement collectif du GMCA hors commune de Montauban pour 200 000 €.

Le remboursement des emprunts en capital (chapitre 16) est inscrit à hauteur de 504 K€.

En recettes :
Il s'agit principalement de l'emprunt d'équilibre qui est estimé à 856 K€.

Il est à noter également une inscription budgétaire d'ordre relatif à la dotation aux amortissements pour un montant de 2 115 K€ et le virement de la section d'exploitation pour un montant de 276 K€.

Au final, le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement collectif présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	456 400	70	VENTE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	97 500
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	165 000	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	658
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 772 685
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 560			
		66	CHARGES FINANCIERES	100 910			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000			
		022	DEPENSES IMPREVUES	18 000			
		Total Dépenses Réelles Exploitation		*762 870*	*Total Recettes Réelles Exploitation*		*2 870 843*
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	275 973	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	283 000
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 115 000			
		Total Dépenses Ordre Exploitation		*2 390 973*	*Total Recettes Ordre Exploitation*		*283 000*
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION			3 153 843	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		3 153 843

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	504 470	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 353
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303 650	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	855 794
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 156 500			
		Total Dépenses Réelles Investissement		*2 968 120*	*Total Recettes Réelles Investissement*		*860 147*
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	283 000	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	275 973
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 115 000
					041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 000
		Total Dépenses Ordre Investissement		*296 000*	*Total Recettes Ordre Investissement*		*2 403 973*
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			3 264 120	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 264 120

TOTAL DEPENSES	6 417 963	TOTAL RECETTES	6 417 963

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement Collectif, avec la convocation de la présente séance.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 mars 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement Collectif pour l'exercice 2022.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE PAR 43 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 29 MARS 2022

De sa publication et/ou affichage le : 29 MARS 2022

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2022

La Présidente,
Brigitte BAREGES

Communauté d'Agglomération Grand Montauban